

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01341
Numéro SIREN : 488 119 934
Nom ou dénomination : A.V.R. INGENIERIE (ASSAINISSEMENT - VOIRIE ET RESEAUX
INGENIERIE)

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2022 sous le numéro de dépôt 4175

**A.V.R. INGENIERIE
(ASSAINISSEMENT – VOIRIE ET RESEAUX INGENIERIE)**

**Société par actions Simplifiée
au capital de 4 000 euros**

**Siège social : Parc d'activités des Petits Carreaux
1 avenue des Violettes –Bâtiment de Haute Technologie n°3
94380 BONNEUIL SUR MARNE
488 119 934 RCS CRETEIL**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux
Le 10 Février
A 16H30

La société **ASSAINISSEMENT VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT - INGENIERIE ET SERVICES (AVRE-IS)** Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros
Dont le siège social est à SAINT MAUR DES FOSSES (94100) – 24 Rue Garnier Pagès
Immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 907 466 718
Représentée par ses associés fondateurs et représentants légaux comme suit :

Président : Monsieur Nicolas, Georges, Jean GUILLEN, né le 30 Mars 1970 à Montpellier (34), de nationalité française, demeurant 1 Ter rue Jude De Cresnes - OZOUER LE VOULGIS (77390), marie avec Madame Vanessa, Catherine LEPELTIER née le 22 Février 1975, à L'Hay-les roses (94), de nationalité française sous le régime de la communauté légale a défaut de Contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 09 juillet 2016 à Ozouer Le Voulgis (77), ce régime n'ayant subi aucune modification depuis ;

Directeur Général : Monsieur Norbert, Rémy, Thierry CHEMINOT, né le 10 Mai 1967 à Villeneuve St Georges (94) de nationalité française, demeurant 3 rue du Bourg - LE PLESSIS ROBINSON (92350), célibataire non bénéficiaire d'un pacte civil de solidarité ;

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 40 euros composant le capital social de la société A.V.R. INGENIERIE

A pris les décisions suivantes :

- Nomination du Président,
- Nomination du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AC

PREMIERE DÉCISION : Nomination du Président

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Christian LEGAZ de son mandat de président à effet de ce jour, décide de nommer en qualité de Président à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Nicolas, Georges, Jean GUILLEN, né le 30 Mars 1970 à Montpellier (34), de nationalité française, demeurant 1 Ter rue Jude De Cresnes - OZOUER LE VOULGIS (77390),

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Président, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à l'exercice de ce mandat social, percevra la rémunération qu'il percevait pour l'exercice de ses fonctions salariées techniques ; son contrat de travail est en conséquence suspendu.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Nicolas GUILLEN, accepte les fonctions de Président et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION : Nomination du Directeur Général

L'associé unique décide de nommer en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Norbert, Rémy, Thierry CHEMINOT, né le 10 Mai 1967 à Villeneuve St Georges (94) de nationalité française, demeurant 3 rue du Bourg - LE PLESSIS ROBINSON (92350),

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Directeur Général, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à l'exercice de ce mandat social, percevra la rémunération qu'il percevait pour l'exercice de ses fonctions salariées techniques ; son contrat de travail est en conséquence suspendu.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

NG

Monsieur Norbert CHEMINOT, accepte les fonctions de Président et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

&

TROISIEME DÉCISION

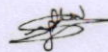
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société AVRE-IS
M. Nicolas GUILLEN

Signé électroniquement le 10/02/2022 par
NICOLAS GUILLEN

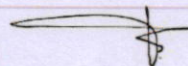
 Signed with
universign



M. Norbert CHEMINOT

Signé électroniquement le 10/02/2022 par
Norbert CHEMINOT

 Signed with
universign



Certifié conforme à l'original
le 10/02/22 M. GUILLEN
